

# Demande d'informations

SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART

- OUI, je souhaite recevoir gratuitement des informations sur les activités de Non-Violence XXI
- OUI, je souhaite être contacté par téléphone pour m'informer sur les possibilités de legs et donations
- OUI, je souhaite avoir un rendez-vous individuel concernant les legs et donations.

## MES COORDONNEES

- Mme
- Melle
- M.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone.....

E-mail.....

Coupon à retourner à :



**Non-Violence XXI**  
47 avenue Pasteur  
93100 Montreuil  
Tél. : 01.45.48.37.62  
coordination@nonviolence21.org  
www.nonviolence21.org

**NOUVEAU !**

Léguer pour soutenir  
la paix  
et la non-violence,  
c'est possible  
et simple !

L'association Non-Violence XXI regroupe les 15 principales organisations non-violentes françaises. Elle collecte des dons depuis 2002 afin de promouvoir la culture de la non-violence au 21<sup>e</sup> siècle en France et dans le monde. Le Fonds de dotation "Culture de Non-Violence", créé par l'association Non-Violence XXI en 2011, est habilité à recevoir les donations et les legs exonérés en totalité des droits de mutation. Ce fonds vient démultiplier l'action entreprise depuis 2002 par Non-Violence XXI.

Depuis 2002, de nombreuses personnalités sont devenues membres de Non-violence XXI :

Guy Aurenche, Simone de Bollardière, Marie-Pierre Bovy, Bernard Clavel †, Christian Delorme, Isabelle Filliozat, Françoise Héritier †, Stéphane Hessel †, Yazid Kherfi, Léon Maillé, Christian Mellon, Edgar Morin, Jean-Marie Muller, Bernard Quelquejeu, François Roux, Jacques Sémelin, Jacques Stewart, Marysette Tartier, Jean-Pierre Vernant †, Paul Virilio, Maryse Vaillant †, Jean-François Bernardini, Maria Biedrawa et Jean-Noël Etcheverry dit "Txetx".



« Je suis convaincu que l'avenir appartient à la non violence, à la conciliation des cultures différentes. C'est par cette voie que l'humanité devra franchir sa prochaine étape. »

(Stéphane Hessel,  
Ambassadeur de France.)

NON-VIOLENCE



Vos dons pour la non-violence

**DONS**

**ET**

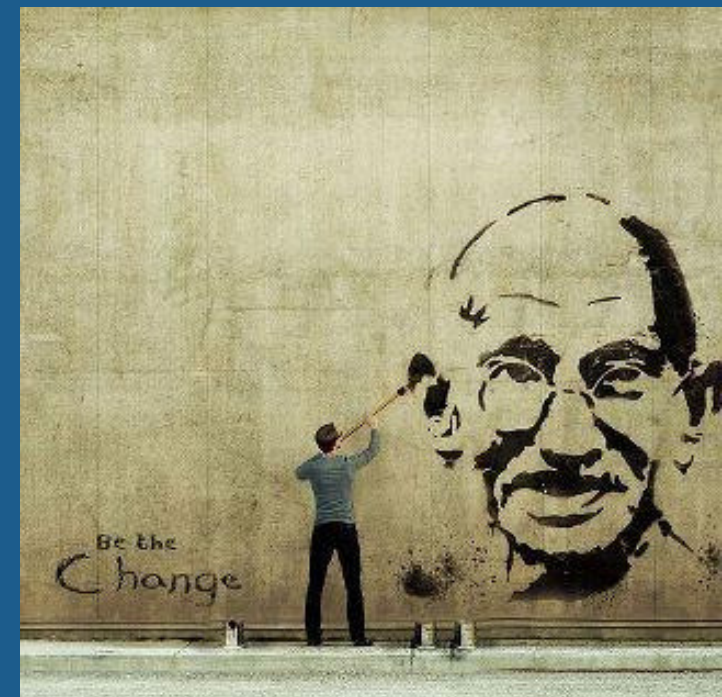
**LEGS**

**POUR DEVELOPPER  
UNE CULTURE DE**

**PAIX**

**JE CHOISIS LA**

**NON-VIOLENCE**



La culture de paix  
et de non-violence,  
une solution  
porteuse  
d'espoir!

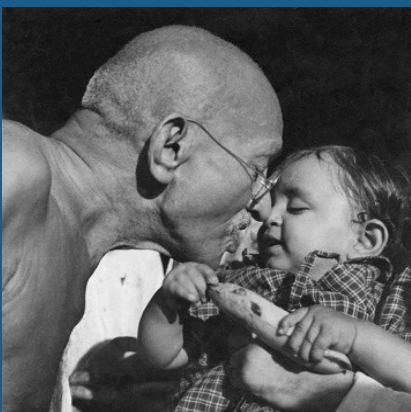


## Nos actions

Nous agissons essentiellement dans trois domaines :

- L'éducation à la non-violence
- La promotion de l'action non-violente
- L'intervention civile de paix

## La non-violence ça s'apprend



En France, nous soutenons de nombreux projets et organisations liés à l'éducation et la formation : éducation à la non-violence en milieu scolaire, formation à la résolution non-violente de conflits, jeux coopératifs....

## Agir pour un monde meilleur, mais de façon non-violente



Nous nous concentrons sur la promotion et l'emploi des méthodes pacifiques et d'actions non-violentes comme, par exemple, la construction d'un mouvement non-violent de masse afin de sauver le climat.

## La paix a besoin de volontaires



A l'international, nous soutenons des projets liés à l'éducation, comme des formations à la non-violence, ainsi que des projets d'intervention civile de paix, notamment un accompagnement protecteur des défenseurs de droits humains.

**Choisir la non-violence, c'est faire le pari de l'optimisme et d'une humanité bienveillante, le pari de l'audace dans une période trouble, le pari de l'espoir et le refus du cynisme.**

## Faire un legs ou une donation <sup>(1)</sup>

Transmettre tout ou partie de son patrimoine à notre fonds de dotation est un acte important qui mérite d'être entouré de toutes les garanties. Le legs ou la donation <sup>(2)</sup> sera utilisé pour la paix et la non-violence en général, ou pourra être spécifié pour une organisation ou un projet particulier, pourvu que cela soit d'intérêt général. Les modalités d'utilisation de l'argent ou des biens transmis peuvent être précisées en accord avec Non-Violence XXI. Dans tous les cas, il est indispensable que vous preniez contact avec un notaire pour rédiger le testament (il en existe plusieurs types) ou la donation. Non-Violence XXI peut vous assister dans vos démarches.

## Faire un don à l'association Non-Violence XXI

Environ 2000 donateurs nous ont déjà fait confiance depuis 2002. Tous les dons se font par chèque, virement, prélèvement ou en ligne sur notre site web : [www.nonviolence21.org](http://www.nonviolence21.org). Les dons à Non-Violence XXI ouvrent droit à la réduction d'impôt de 66 % du montant.

(1) Les legs et donations à Non-Violence XXI bénéficient d'une exonération totale des droits de mutation.

(2) Il est également possible d'attribuer au Fonds de dotation de Non-Violence XXI le bénéfice total ou partiel d'une assurance-vie.

Les membres de  
Non-Violence XXI

